



Compte-rendu du CTL du 07/01/2016

Ordre du jour :

- Projet de loi de Finances pour 2016, volet « emplois ».
- Conséquences en matière d'emplois de la création au 01/09/2016 du PCRP (Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine)
- Questions diverses :

Le premier point de l'ordre du jour, à savoir le volet emploi, enfin devrait on plutôt dire suppression d'emplois (**moins 12 dans le département pour 2016**) nous apparaissant inadmissible (voir déclaration ci-jointe), la CGT 39 a décidé de ne pas siéger à ce CTL. En effet, dans un contexte déjà très difficile pour les agents, la perspective de suppression **encore de 12 emplois** ne pourra qu'accentuer les difficultés déjà importantes que rencontrent les agents dans l'exercice de leurs missions. Il n'est pas question pour la CGT de s'asseoir autour d'une table et de discuter sur les services qui devront supporter ces suppressions d'emplois puisque le nombre de suppression est acté et ne pourra être modifié. Nous ne sommes plus dans un contexte où on peut encore penser qu'un service du département est suffisamment bien doté en personnels pour qu'on puisse envisager de supprimer des emplois.

Pour toutes ces raisons, la CGT a décidé, après avoir lu sa déclaration, de quitter la salle. Cette année, la déclaration lue devant le directeur était une déclaration intersyndicale (FO, Solidaires et la CGT) et toutes les organisations syndicales ont boycotté ce CTL. La direction a convoqué un nouveau CTL le 18 janvier. La CGT n'y assistera pas.

Les représentantes de la CGT Finances Publiques
Valérie FIACRE et Myriam FOURNY